



Assemblée Générale

30 mai 2018

Si vous souhaitez obtenir ce support, merci de bien vouloir vous inscrire à l'aide de la feuille mise à votre disposition en précisant si vous souhaitez une version papier ou numérique et vos coordonnées mail et/ou postales

www.actia.com

Sommaire

1) Présentation des activités et résultats

- Introduction
- Faits marquants 2017
- Résultats annuels 2017
- Activité du 1^{er} trimestre 2018
- Perspectives

2) Rapports des commissaires aux comptes

3) Vote des résolutions



Équipementier électronique à forte valeur ajoutée

AUTOMOTIVE 90,8 % du CA



CHIFFRES CLÉS 2017

CA 436,1 M€

RO 19,8 M€

R&D 15,4 % DU CA
939 PERS.

EFFECTIF GLOBAL
3 459

70,9 % DU CA
À L'INTERNATIONAL

105 PAYS*

TÉLÉCOMS : 9,1 % du CA

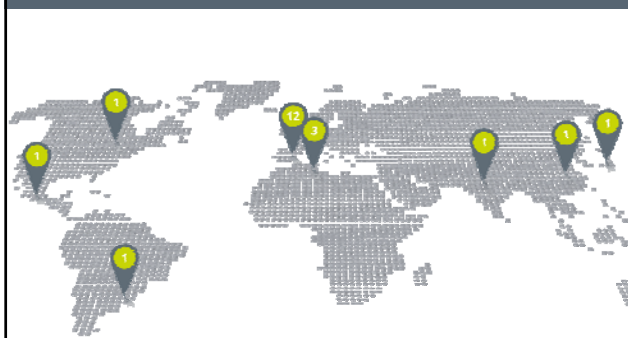
* Nombre de pays de facturation directe client en 2017



© 2018 ACTIA - Assemblée Générale - 30/05/18



Solidement développé à l'international



- Implanté dans 16 pays
- Plus de 3 450 collaborateurs
- 70,9 % du CA à l'international

Pays	Bureaux	Production
France	Toulouse (HQ) + 8 sites	++
Etats-Unis	Elkart, MI	+
Mexique	Mexico	+
Brésil	Porto Alegre	+
Suède	Linköping	
Belgique	Namur	
Royaume-Uni	Newton	+
Espagne	Madrid	+
Allemagne	Braunschweig	+
Pologne	Piaseczno	
Rép. Tchèque	Tabor	+
Italie	Torino, Milan	
Tunisie	Tunis	++
Inde	New Delhi	+
Chine	Shanghai	+
Japon	Tokyo	

++ : CMS, assemblage, intégration, tests...
+ : assemblage, intégration, test...

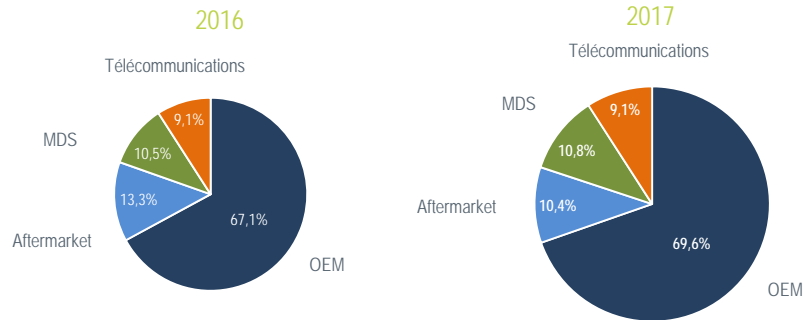


© 2018 ACTIA - Assemblée Générale - 30/05/18



Nos marchés

■ Répartition du chiffre d'affaires par départements



- **OEM (Original Equipment Manufacturers) - 1^{ère} monte** : systèmes télématiques, architecture électronique et multiplexée, instrumentation, systèmes audio&vidéo, motorisation électrique, diagnostic.
- **Aftermarket - 2^{ème} monte** : diagnostic multimarques, équipements d'atelier, solutions contrôle technique, solutions de gestion de flotte.

- **MDS (Manufacturing, Design & Services)** : production et services associés.
- **Télécommunications** : Satcom, Energie, Ferroviaire-Transport, Infrastructure réseaux Télécom

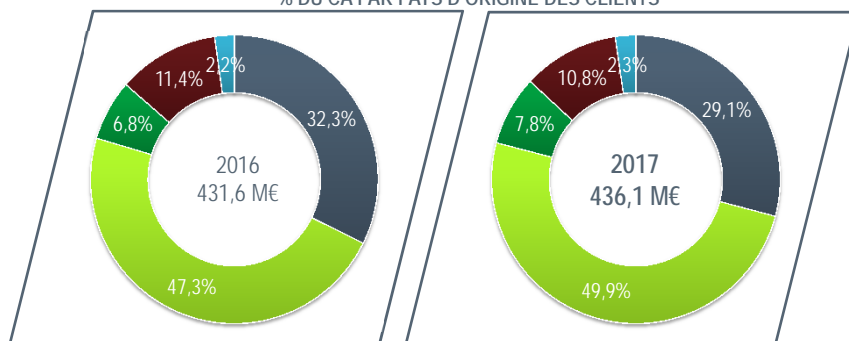


© 2018 ACTIA - Assemblée Générale - 30/05/18



Base de clients mondiale et diversifiée

% DU CA PAR PAYS D'ORIGINE DES CLIENTS



- France ■ Europe (hors France) ■ Asie ■ Amérique ■ Afrique & Océanie

- Progression de l'activité à l'international : + 6,8 %, en particulier en Asie (+ 17,5 %) et en Europe (hors France, + 7,4 %)

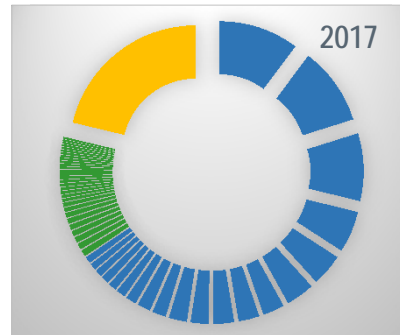
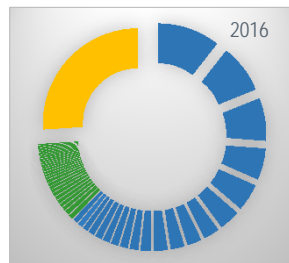


© 2018 ACTIA - Assemblée Générale - 30/05/18



Classement des clients

Une structure commerciale stable malgré la croissance du chiffre d'affaires



% CA consolidé	2016		2017	
Top 20 clients	67,7 %	} 79,0 %	70,2 %	} 82,7 %
Top 21 à 50 clients	11,3 %		12,5 %	
Reste	21,0 %		17,3 %	

Sommaire

- 1) **Présentation des activités et résultats**
 - Introduction
 - **Faits marquants 2017**
 - Résultats annuels 2017
 - Activité du 1^{er} trimestre 2018
 - Perspectives
- 2) **Rapports des commissaires aux comptes**
- 3) **Vote des résolutions**

Automotive : activités OEM 2017



OEM

69,6 % du CA du Groupe 2017

↗ + 4,9 %

■ Anticipation des cycles de ventes et de développement

- Véhicules légers : extinction d'un contrat grande série (T4 2017)
- Véhicules industriels : démarrage production contrats moyennes séries télématiques et contrat significatif (renouvellement) gagné en 2017 pour 2020 / 2025
- Véhicules légers électriques : faibles volumes en liaison avec la demande finale
- Véhicules industriels électriques : en attente du démarrage de la production des constructeurs sur un marché porteur mais aux évolutions lentes



MDS

10,8 % du CA du Groupe 2017

↗ + 3,4 %

■ Accélération des relais de croissance préparés

- Aéronautique : renouvellement du partenariat avec Airbus jusqu'à fin 2020
- Ferroviaire (+11,2%) : succès commerciaux notamment grâce au partenariat avec Alstom pour la fourniture des systèmes embarqués

■ MDS : niveau conforme aux capacités allouées par ACTIA



© 2018 ACTIA - Assemblée Générale - 30/05/18



9

Automotive : activités Aftermarket 2017



AFTERMARKET

10,4 % du CA du Groupe 2017

↘ <20,8> %

■ Retour à une année « normale » après les évolutions réglementaires en France en partie compensée par de nouveaux développements à l'international

- Contrôle technique :
 - France : base de comparaison très élevée (fortes ventes en France du fait de l'évolution des normes en 2016). Participation aux groupes de travail pour accompagner les nouvelles normes (Dieselgate)
 - International : des marchés récurrents (Malaisie, Vietnam, Indonésie), des marchés d'équipements (Maroc, Pakistan...) et des marchés de renouvellement (Espagne, Italie...)
- Ateliers / garages : maintien de la part de marché dans un secteur qui poursuit sa concentration
- Services connectés : poursuite des ventes d'iCAN auprès de clients spécialistes de la gestion de flotte. Renforcement des compétences avec l'acquisition en juillet 2017 de Market IP :
 - brique technologique apportant une expertise complémentaire centrée sur la gestion de la mobilité, des biens et des personnes
 - start-up belge de 18 personnes avec laquelle ACTIA collabore depuis 2015
 - contribution au CA 2017 : + 1,2 M€



© 2018 ACTIA - Assemblée Générale - 30/05/18



10



TELECOMS

9,1 % du CA du
Groupe 2017

↗ +1,5 %

- Niveau d'activité conforme dans un cycle d'activité classique par rapport à 2016 (4^{ème} trimestre : +31,9%)
 - SATCOM : ventes récurrentes sur marchés pluriannuels, actions commerciales fortes à l'international
 - Energie : développement de l'offre pour les réseaux intelligents (« smart grids ») avec des succès commerciaux significatifs
 - Infrastructure réseaux Télécom : poursuite de l'activité liée à la modernisation des réseaux mobiles et à la généralisation de la 4G en France
 - Ferroviaire – Transport : renforcement de la collaboration avec Alstom pour de nouveaux succès commerciaux et plus particulièrement auprès de la RATP (RER et métro)

1) Présentation des activités et résultats

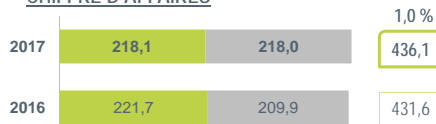
- Introduction
- Faits marquants 2017
- Résultats annuels 2017
- Activité du 1^{er} trimestre 2018
- Perspectives

2) Rapports des commissaires aux comptes

3) Vote des résolutions

Chiffres clés 2017

CHIFFRE D'AFFAIRES



- Remplacement progressif d'un contrat grande série
- Recul des activités Aftermarket
- Montée en puissance des Télécommunications en fin d'année
- Mix produits moins favorable lié aux contrats Automotive

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL



- Charges externes : + 17,9 %
 - Coût de transports exceptionnels pour pallier aux retards de livraison des batteries (5,5 M€)
- Charges de personnel : + 3,5 % (effectifs : + 5,8 %)
- Restauration de la rentabilité opérationnelle au S2 : 6,2 % du CA (vs. 6,2 % du CA au S2 2016)

RÉSULTAT NET



- Intérêts et charges financières :
 - Légère augmentation liée aux levées de MT et à l'EuroPP
 - Taux moyen d'intérêts 2017 à 1,67 % contre 1,80 %
- Impact valorisation outils de couverture <6,0> M€
- Activation des déficits reportables (+ 0,3 M€)



S1 S2

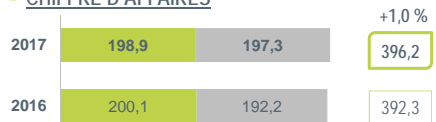
© 2018 ACTIA - Assemblée Générale - 30/05/18



13

Automotive : résultats 2017

CHIFFRE D'AFFAIRES



- Rattrapage de la production au S2 (10 M€ de retard au 30/06/17) permis par la résolution des problématiques d'approvisionnement des batteries
- Recul des ventes Aftermarket
- Bonne tenue des activités MDS
- CA à change constant : 399,6 M€

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL



- Difficulté d'approvisionnement et coûts de transport exceptionnels (+ 5,5 M€) résolus au 2nd semestre
- Montée en puissance de nouveaux contrats aux marges plus faibles
- Charges de personnel : + 3,5 %
- Déménagement en Allemagne (production solution BMS)
- Hausse de la R&D en liaison avec la prochaine mise en production de nouveaux contrats. Taux de refacturation stable

RÉSULTAT NET



- Résultat financier : <8,3> M€
 - Valorisation des outils de couverture de change au 31/12/2017 : <5,7> M€
 - Efficacité sur les achats \$: parité ACTIA = 1,1624 vs. parité moyenne marché : 1,1297
 - Hausse des charges d'intérêt : levées de financement MT 2016 et 2017
- Activation des déficits reportables (+ 0,1 M€)



S1 S2

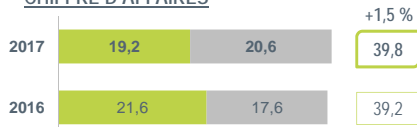
© 2018 ACTIA - Assemblée Générale - 30/05/18



14

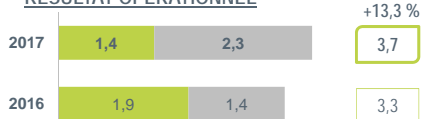
Télécommunications : résultats 2017

CHIFFRE D'AFFAIRES



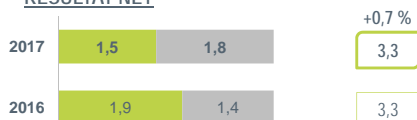
- Niveau d'activité et cycle de déploiement conforme aux attentes
- Mise en œuvre de nouvelles commandes EAD
- CA 4^{ème} trimestre : + 31,9%

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL



- Structure à coûts fixes
- Bonne maîtrise des principaux postes de charges
 - Charges de personnel + 2,7%
 - Recours à la sous-traitance pour accompagner la croissance (+ 0,7 M€)

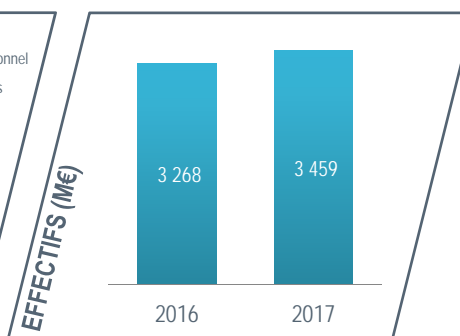
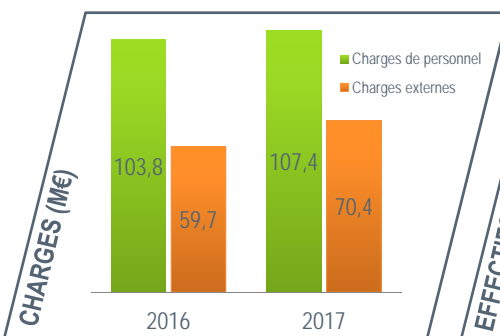
RÉSULTAT NET



- Résultat financier : <0,3> M€
 - Valorisation des outils de couverture de change \$: <0,3> M€
 - Efficacité sur les achats \$: parité ACTIA = 1,14271 vs. parité moyenne marché : 1,1297
 - Hausse des charges d'intérêts liée aux levées de financement MT 2016 et 2017
- Activation des déficits reportables (+ 0,2 M€)



Principales charges et impact des approvisionnements

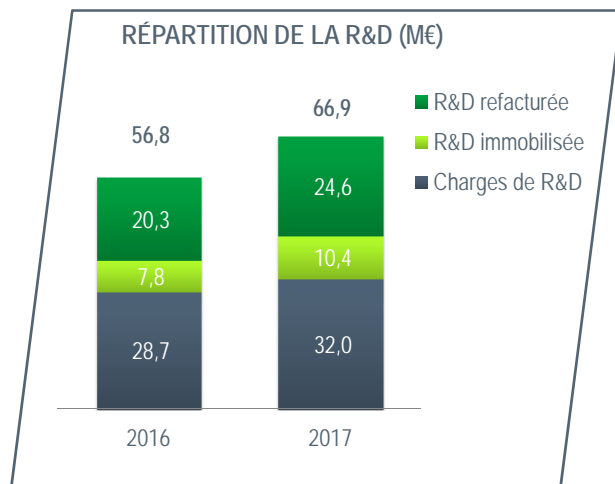


- Charges de personnel : + 3,5 %
 - Bonne maîtrise des ressources
- Charges externes : + 17,9 % (10,7 M€) dont hausse exceptionnelle des frais de transport pour compenser les problématiques d'accès aux composants (5,5 M€)

- + 191 salariés (+ 5,8 %)
 - Besoins en ingénieurs et cadres (France, Tunisie)
 - Tensions maintenues dans certains pays (Chine, USA)



Poursuite de l'effort de R&D



- Taux de refacturation :
 - 2017 : 36,7 %
 - 2016 : 35,7 %
- Poursuite des efforts de R&D dans les domaines de la diversification

Compte de résultat simplifié

En M€	31/12/2017	31/12/2016	Var.
Chiffre d'affaires	436,1	431,6	1,0 %
EBITDA ⁽¹⁾	29,6	42,3	<29,9> %
<i>en % du CA</i>	6,8 %	9,8 %	-
EBITDA hors instruments de couverture	35,6	42,5	<16,2> %
<i>en % du CA</i>	8,2 %	9,9 %	-
Résultat opérationnel	19,8	26,4	<24,9> %
<i>en % du CA</i>	4,5 %	6,1 %	-
Résultat financier	<9,0>	<2,6>	243,9 %
Impôt	<1,9>	<2,6>	<28,3> %
Résultat net	8,5	21,3	<60,0> %
<i>en % du CA</i>	2,0 %	4,9 %	-

(1) EBITDA : Résultat net + impôt + dépréciation des goodwill + intérêts et charges financières + dotations aux amortissements

- RO marqué par un mix produits moins favorable et des coûts de transports exceptionnels
- Baisse du résultat financier lié au fort impact de la valorisation des outils de couverture (<6,0> M€ au 31/12/17 contre <0,3> M€ au 31/12/16) du fait de la remontée du dollar

Bilan simplifié

ACTIF en M€	31/12/17	31/12/16	PASSIF en M€	31/12/17	31/12/16
Actifs non courants	117,8	110,3	Capitaux propres	127,5	125,2
- Survaleurs	24,5	21,7			
- Immo. Incorporelles	34,5	34,5			
- Immo. Corporelles	33,3	29,1	Passif non courant	110,5	73,3
- Immo. Financières	2,2	2,4	- Dettes financières	97,6	60,5
- Impôts	23,3	22,6	- Provisions	12,9	12,9
Actifs courants	296,8	252,8	Passif courant	176,6	164,5
- Stocks	107,4	93,8	- Autres provisions	6,8	5,5
- Clients	125,1	118,4	- Dettes financières	65,4	61,5
- Autres créances	18,8	13,3	- Fournisseurs	55,5	52,4
- Trésor. & équivalent	45,6	27,3	- Dettes diverses	49,0	45,2
TOTAL	414,6	363,1	TOTAL	414,6	363,1

- Immobilisations : acquisition Market IP, terrain, démarrage des constructions (France, Tunisie)
- Stocks : + 14,5 % ; augmentation des matières premières liées aux difficultés d'approvisionnement et baisse des encours et produits finis
- Gearing : 87,9 % (75,6 % au 31/12/16) ; Gearing hors mobilisation créances : 72,5 % (57,7 % au 31/12/16) : très faible mobilisation du poste clients du fait du niveau des disponibilités
- Reconstruction de la dette moyen et long terme



© 2018 ACTIA - Assemblée Générale - 30/05/18



19

RÉSULTATS ANNUELS SOCIAUX 2017

- Compte de résultat simplifié

En k€	2017	2016	Var.
Chiffre d'affaires	2 777,0	2 394,8	+ 16,0 %
Résultat d'exploitation	<1 010,8>	<917,9>	+ 10,1 %
Résultat financier	6 610,6	3 262,1	+ 102,6 %
Impôt	156,6	<82,6>	<289,6> %
Résultat net	5 766,8	2 262,5	+ 154,9 %

- CA en croissance : augmentation des moyens mis à disposition pour le Groupe
- Forte progression des dividendes reçus liée aux très bons résultats des filiales en 2016
- Impôt : reprise de la taxe sur les dividendes (3 %) jugée anticonstitutionnelle et en cours de récupération



© 2018 ACTIA - Conseil de Surveillance - 26/03/18



20

RÉSULTATS ANNUELS SOCIAUX 2017

Bilan

ACTIF en k€	31/12/2017	31/12/2016	PASSIF en k€	31/12/2017	31/12/2016
Actif immobilisé	63 509,1	57 996,7	Capitaux propres	47 882,7	45 128,6
- Immos incorporelles	-	-	Provisions pour risques et charges	-	-
- Immos corporelles	28,6	36,3			
- Immos financières	63 480,5	57 960,4			
Actif circulant	14 060,5	1 456,5	Dettes	29 686,9	14 324,5
- Stocks et en-cours	-	-	- Dettes financières	28 159,1	13 440,7
- Clients	1 311,2	803,6	- Dettes d'exploitation	1 082,6	835,3
- Autres créances	198,2	26,9	- Dettes diverses	445,2	48,6
- Trésorerie & équivalent	12 498,9	590,0	- Produits constatés d'avance	-	-
- Charges constatées d'avance	52,2	36,0			
TOTAL	77 569,7	59 453,1	TOTAL	77 569,7	59 453,1

- Impact de l'acquisition de Market IP dans les immobilisations
- Emprunts obligataires : + 15 M€ à 7 ans ; + 5 M€ à 9 ans

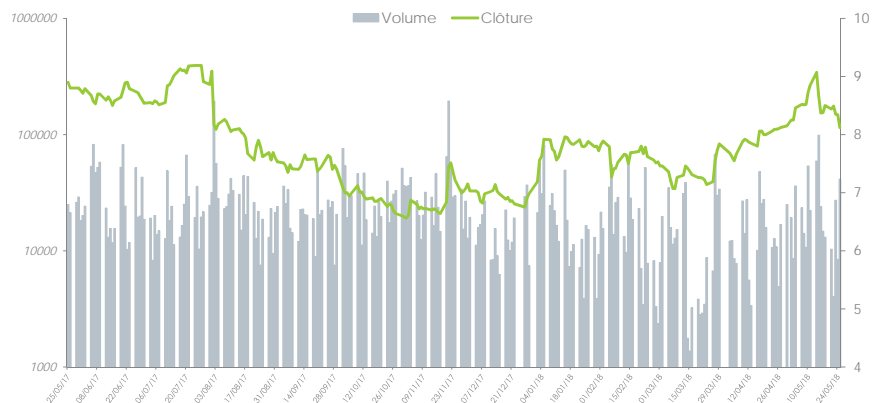


© 2018 ACTIA - Conseil de Surveillance - 26/03/18



Informations boursières

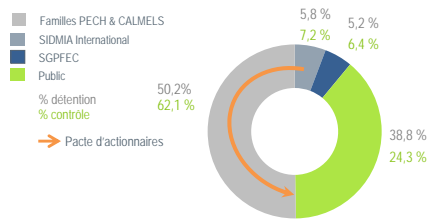
Cours de bourse (au 25 mai 2018)



© 2018 ACTIA - Assemblée Générale - 30/05/18



■ Répartition du capital



■ Informations boursières (au 25 mai 2018)

- Capital : 20 099 941 actions
- Cours de l'action : 8,12 €
- Capitalisation boursière : 163 M€
- Euronext Paris compartiment B
- Code ISIN : FR0000076655 – ATI
- Eligible PEA PME
- Indices : ENT PEA-PME150 – CAC PME – CAC Small – CAC Mid & Small – CAC Industrials – CAC EL.&EL.EQ



1) Présentation des activités et résultats

- Introduction
- Faits marquants 2017
- Résultats annuels 2017
- **Activité du 1^{er} trimestre 2018**
- Perspectives

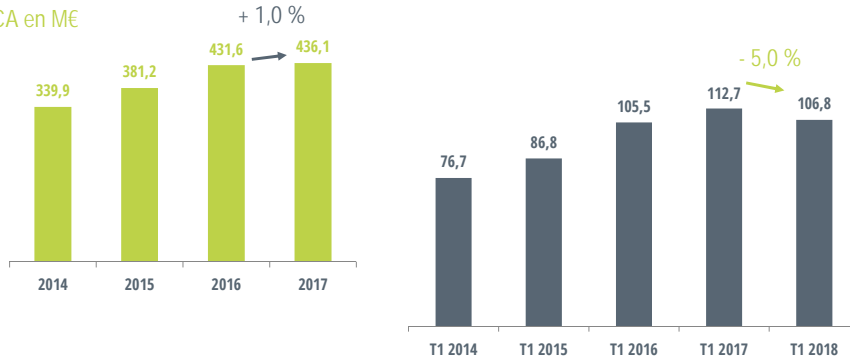
2) Rapports des commissaires aux comptes

3) Vote des résolutions

Activité du 1^{er} trimestre 2018

Groupe

CA en M€



- Chiffre d'affaires en ligne avec l'objectif annuel de croissance : rééquilibrage progressif des ventes en faveur des nouveaux contrats
- Effet défavorable du change : <2,6 M€>



© 2018 ACTIA - Assemblée Générale - 30/05/18

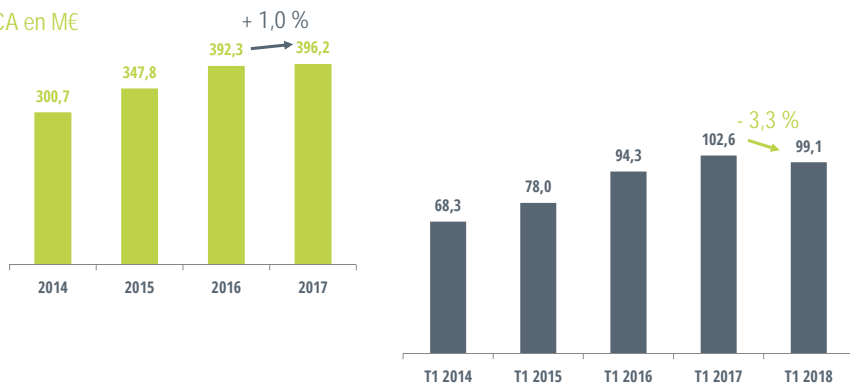


25

Activité du 1^{er} trimestre 2018

Automotive

CA en M€



- Recul des ventes de boîtiers télématiques véhicules légers partiellement compensé par les boîtiers véhicules industriels et poids lourds
- OEM : bonne tenue des ventes
- Aftermarket : T1 en demi-teinte en attente des évolutions réglementaires à l'International



© 2018 ACTIA - Assemblée Générale - 30/05/18

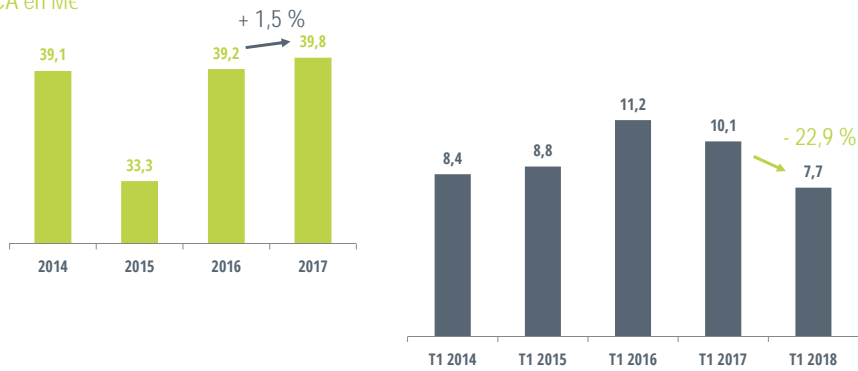


26

Activité du 1^{er} trimestre 2018

Télécommunications

CA en M€



- Effet de base défavorable
- Synergies technologiques avec les activités Automotive
- Carnet de commandes assurant une croissance sur l'exercice



© 2018 ACTIA - Assemblée Générale - 30/05/18



Sommaire

1) Présentation des activités et résultats

- Introduction
- Faits marquants 2017
- Résultats annuels 2017
- Activité du 1^{er} trimestre 2018
- Perspectives

2) Rapports des commissaires aux comptes

3) Vote des résolutions



© 2018 ACTIA - Assemblée Générale - 30/05/18



Perspectives 2018



- OEM :
 - Télématique :
 - Maintien de notre position de leader dans le domaines des poids lourds
 - Poursuite de notre politique de diversification (véhicules industriels et 2^{ème} monte)
 - Systèmes embarqués :
 - Montée en puissance sur le segment ferroviaire
 - Poursuite de la croissance dans les véhicules industriels
- Aftermarket :
 - Déploiement des services connectés
 - Développement à l'international du Contrôle Technique (Allemagne, Liban, Colombie, Philippines...)
- Télécommunications :
 - SATCOM : développement à l'International
 - Montée en puissance dans l'énergie

Consolidation et préparation de prochains cycles de croissance en préservant la rentabilité

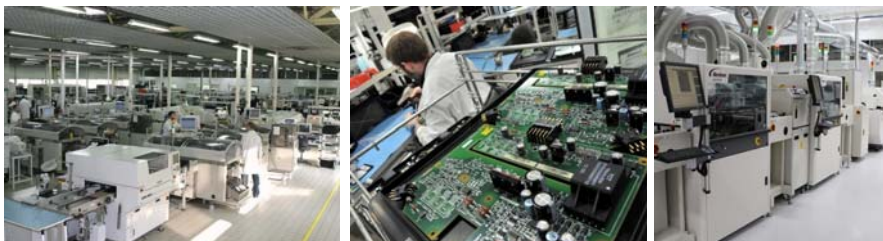


© 2018 ACTIA - Assemblée Générale - 30/05/18

29

Des investissements au service de la performance

- R&D : poursuite du niveau habituel d'investissements sur nos niches cœur de métiers
- Moyens de production : nouvelle ligne grande série en France et démarrage du projets aux Etats-Unis
- Immobilier : poursuite construction en France et en Tunisie, acquisition bâtiment aux Etats-Unis, programme de rénovation et d'agrandissement pour la division Télécommunications



Disposer d'un outil industriel de pointe pour apporter de la valeur ajoutée aux clients et adapté à l'évolution des contrats



© 2018 ACTIA - Assemblée Générale - 30/05/18

30

- **Retour à une croissance modérée du chiffre d'affaires**
 - Réorientation de 10 % du CA Automotive
- Montée en puissance des nouveaux relais de croissance : ferroviaire, aéronautique
 - Croissance forte des activités Télécommunications

- **Restauration de la rentabilité après une année 2017 difficile**
 - Phase de démarrage de contrats moins favorables au mix produits compensée par la croissance des activités Télécommunications

- **Poursuite des investissements pour préparer les prochains cycles de croissance (R&D, matériels production, immobilier)**

1) Présentation des activités et résultats

- Introduction
- Faits marquants 2017
- Résultats annuels 2017
- Activité du 1^{er} trimestre 2018
- Perspectives

2) Rapports des commissaires aux comptes

3) Vote des résolutions

Intervention de Philippe SAINT-PIERRE (KPMG)

- Rapport sur les comptes consolidés
- Rapport sur les comptes sociaux
- Rapport sur les conventions et engagements réglementés
- Rapport sur les informations sociales, sociétales et environnementales

- 1) **Présentation des activités et résultats**
 - Introduction
 - Faits marquants 2017
 - Résultats annuels 2017
 - Activité du 1^{er} trimestre 2018
 - Perspectives
- 2) **Rapports des commissaires aux comptes**
- 3) **Vote des résolutions**

Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution : **Approbation des comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice social clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes sociaux annuels arrêtés à cette date tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un résultat net de 5 766 828,88 €.

Elle approuve également les opérations traduites sur ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, qui s'élèvent à 2 694 € pour cet exercice, correspondant aux amortissements excédentaires sur les véhicules de fonction.



Assemblée Générale Ordinaire

Deuxième résolution : **Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire (incluant le rapport sur la gestion du Groupe), du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice de consolidation clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes consolidés établis à cette date, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un résultat de l'exercice attribuable au Groupe de 8 264 191 €.



Assemblée Générale Ordinaire

Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'Assemblée Générale décide de procéder à l'affectation de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la façon suivante :

Origine		
Compte « Report à Nouveau » au 31 décembre 2017		7 783 639,00 €
Résultat de l'exercice : bénéfice de		5 766 828,88 €
Affectation		
Au compte « Report à Nouveau » qui s'établira à	11 138 474,96 €	
A titre de dividendes	2 411 992,92 €	
TOTAUX	13 550 467,88 €	13 550 467,88 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,12 euros. Le détachement du coupon interviendra le 13 juin 2018 ; le paiement des dividendes sera effectué le 15 juin 2018.

...



Assemblée Générale Ordinaire

Quatrième résolution : conventions visées aux articles L225-86 et suivants du code de commerce

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui lui a été présenté sur les conventions auxquelles les articles L225-86 et suivants du Code de Commerce sont applicables, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.



Cinquième résolution : renouvellement de KPMG aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale renouvelle aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, KPMG pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à se tenir dans l'année 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

KPMG qui n'a vérifié, au cours des deux derniers exercices, aucune opération d'apport ou de fusion dans la Société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce, a déclaré accepter ces fonctions.

Sixième résolution : non renouvellement et non remplacement de Christian LIBEROS aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant, sous condition suspensive de la seizième résolution à caractère extraordinaire

L'Assemblée Générale constate l'échéance du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Christian LIBEROS et prend acte de son souhait de ne pas être renouvelé de son mandat.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale prenant acte que :

- ❖ la nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant n'est plus obligatoire depuis la loi Sapin II du 9 décembre 2016 qui a modifié l'article L823-1 du Code de Commerce, si le Commissaire aux Comptes titulaire n'est pas une personne physique ou une société unipersonnelle ;
- ❖ KPMG, Commissaire aux Comptes titulaire ci-dessus nommé, est une Société Anonyme ; sous condition suspensive de la 16ème résolution à caractère extraordinaire, décide, sur proposition du Conseil de Surveillance, de ne pas procéder à la nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

Septième résolution : constatation de la fin des fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant de Muriel CORREIA en raison de sa radiation du CNCC

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance, prend acte de la fin du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Muriel CORREIA en raison de sa radiation de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, pour raison personnelle.

Huitième résolution : nomination, sur proposition du conseil de surveillance, d'EURAUDIT, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de Muriel CORREIA, Commissaire aux Comptes suppléante

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Surveillance, décide de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant :

EURAUDIT, domicilié Résidence Cap Wilson – 81 boulevard Carnot – 31000 TOULOUSE, en remplacement de Muriel CORREIA.

EURAUDIT est nommé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

EURAUDIT qui n'a vérifié, au cours des deux derniers exercices, aucune opération d'apport ou de fusion dans la Société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce, a déclaré accepter ces fonctions.

Neuvième résolution : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Directoire

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L225-82-2 du Code de Commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat, au Président du Directoire, tels que détaillés dans le rapport joint au rapport mentionné aux articles L225-100 et L225-102 du Code de Commerce, présenté dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise au § 6.4.2 « Approbation des éléments de la politique de rémunération (say on pay ex ante) » du Document de Référence.

Dixième résolution : approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Jean-Louis PECH, Président du Directoire

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L225-100 alinéa II du Code de Commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé en raison de son mandat à Jean-Louis PECH, Président du Directoire, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise au § 6.4.4 « Eléments de rémunération soumis au vote » du Document de Référence.

Assemblée Générale Ordinaire

Onzième résolution : autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L225-209 du code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 2 % du nombre d'actions composant le Capital Social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions, qui ne pourront avoir pour effet de porter le nombre total d'actions propres détenues par la Société à plus de 10 % du Capital Social, pourraient être effectuées en vue :

- ❖ D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement (P.S.I.) au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- ❖ De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que la totalité des actions acquises à cet effet ne pourra excéder 5 % du Capital Social de la Société ;

...



Assemblée Générale Extraordinaire

Douzième résolution : mise en harmonie de l'article 4 des statuts avec les dispositions issues de la loi n° 2016-1691

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de mettre en harmonie l'article 4 des statuts de la Société avec les dispositions issues de la loi N°2016-1691 modifiant l'article L225-36 du Code de Commerce et qui prévoient que le Conseil de Surveillance est compétent pour transférer le Siège Social de la Société sur l'ensemble du territoire français sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Par conséquent, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier comme suit le deuxième paragraphe de l'article 4 des statuts :

...

ARTICLE 4 – Siège Social

Nouvelles mentions du dernier paragraphe de l'article 4 des statuts :

« Le Conseil de Surveillance peut transférer le Siège Social sur l'ensemble du territoire français sous réserve de ratification de sa décision par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires. »

Le reste de l'article 4 demeure inchangé.



Treizième résolution : modification de l'article 7 par suppression de la mention de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'émission d'obligations

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de supprimer purement et simplement la mention insérée dans l'article 7 des statuts qui prévoit que l'émission d'obligations est décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Elle prend acte que du fait de la suppression de cette mention, c'est le Directoire qui aura qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations, conformément aux dispositions de l'article L228-40 du Code de Commerce.

Par conséquent, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier comme suit le premier paragraphe de l'article 7 des statuts :

...

ARTICLE 7 - émission de valeurs mobilières avantages particuliers - actions de préférence - forme des titres de capital et autres valeurs mobilières - tenue des comptes identification des actionnaires - franchissement de seuils et participation

Nouvelles mentions du premier paragraphe de l'article 7 des statuts

« La Société peut émettre des valeurs mobilières donnant accès à son capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. L'émission de ces valeurs mobilières est autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Dans les conditions fixées par la Loi, la Société peut aussi émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société qu'elle contrôle ou qui la contrôle.

...



Quatorzième résolution : modification de la mention de l'article 17 des statuts qui prévoit que les membres du Conseil sont nommés parmi les actionnaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de modifier la mention figurant à l'article 17 des statuts qui prévoit que les Membres du Conseil de Surveillance sont nommés parmi les personnes physiques ou morales Actionnaires.

Elle rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2015 a supprimé l'obligation statutaire faite aux Membres du Conseil de Surveillance de détenir une action de la Société et confirme que les Membres du Conseil de Surveillance ne doivent pas être nommés exclusivement parmi les Actionnaires.

Par conséquent, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier comme suit le premier paragraphe de l'article 17 des statuts :

...

ARTICLE 17 - Conseil de Surveillance - Composition

Nouvelles mentions du premier paragraphe de l'article 17 des statuts :

« Un Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit peut être dépassé dans les conditions et limites fixées par la Loi. Les membres sont nommés parmi des personnes physiques ou morales, par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

...



Assemblée Générale Extraordinaire

Quinzième résolution : modification de l'article 17 des statuts pour fixer les modalités de désignation des membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, constatant que la Société dépasse les seuils visés à l'article L225-79-2 du Code de Commerce, décide d'introduire dans les statuts une clause prévoyant les modalités de désignation des Membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés.

Par conséquent, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'ajouter à l'article 17 des statuts le paragraphe supplémentaire suivant :

« Membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés

Outre les Membres du Conseil de Surveillance nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires et dans la mesure où les dispositions de l'article L225-79-2 du Code de Commerce sont applicables à la Société, le Conseil de Surveillance comprend également un ou plusieurs Membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés.

Le nombre des Membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés est au moins égal à deux dans les sociétés dont le nombre de Membres du Conseil de Surveillance désignés selon les modalités mentionnées à l'article L225-75 du Code de Commerce est supérieur à douze et au moins à un s'il est égal ou inférieur à douze.

...



Assemblée Générale Extraordinaire

Seizième résolution : mise en harmonie de l'article 27 des statuts avec les dispositions issues de la loi n° 2016-1691

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de mettre en harmonie l'article 27 des statuts de la Société avec les dispositions de l'article L823-1 du Code de Commerce issues de la loi N° 2016-1691 qui prévoient que la nomination d'un (ou plusieurs) Commissaire(s) aux Comptes suppléant(s) appelé(s) à remplacer un titulaire en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès n'est obligatoire que lorsque le Commissaire aux Comptes titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle.

Par conséquent, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier comme suit le deuxième paragraphe de l'article 27 des statuts :

...

ARTICLE 27 - Commissaires Aux Comptes

Nouvelles mentions du deuxième paragraphe de l'article 27 des statuts :

«La désignation, par l'Assemblée Générale Ordinaire, d'un (ou plusieurs) Commissaire(s) aux Comptes Suppléant(s) appelé(s) à remplacer un titulaire en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès n'est obligatoire que lorsque le titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle. »

Le reste de l'article 27 demeure inchangé.



Assemblée Générale Extraordinaire

Dix-septième résolution : **pouvoirs à conférer**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.



Pour nous contacter

ACTIA Group

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 15 074 955, 75 €
Immatriculée au RCS TOULOUSE : 542 080 791 – APE : 6420Z
5, rue Jorge Semprun
BP 74215
31432 TOULOUSE Cedex 4
Tél. : 05.61.17.61.98
Fax : 05.61.17.44.04
Par email : contact.investisseurs@actia.fr

Informations Actionnaires :
Catherine MALLET : catherine.mallet@actia.fr

Notre nouveau site Internet :
www.actia.com

